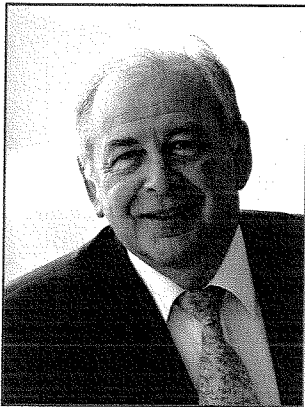


La Lettre du Maire

Juin 2012



Alain Outreman,
Maire d'Achères

PROJET "PORT SEINE MÉTROPOLE" NE RIEN DÉCIDER SANS LES ACHÉROIS

Le projet de port d'Achères, également appelé "Port Seine Métropole", fait énormément parler de lui. S'il semble globalement bien accueilli, il provoque en même temps inquiétudes, craintes et doutes parmi nombre d'Achérois. C'est pourquoi **j'ai tenu à vous adresser cette lettre qui est, à ce jour, la première expression officielle de la majorité municipale.**

Pour commencer, je veux vous dire quelques mots sur l'histoire du projet

Ports de Paris est un établissement public d'État dont la mission est de développer le transport fluvial en Île-de-France. A ce titre, il est le maître d'ouvrage du projet de port d'Achères.

Le projet de port d'Achères est un très vieux dossier. **Cela fait plus de 15 ans maintenant que Ports de Paris prévoit d'implanter une plateforme portuaire dans notre plaine.** J'en veux pour preuve l'inscription depuis plus de 10 ans dans notre Plan Local d'Urbanisme d'un périmètre de projet de 120 ha, également inscrit dès 2006 dans le périmètre juridique de l'Opération d'Intérêt National Seine-Aval.

Vue depuis la ville sur ce que pourrait être le futur port. Au premier plan, le quartier du port et à l'arrière-plan, les infrastructures portuaires.





Ce choix d'implantation s'explique à la fois par la géographie et par notre histoire. D'abord, nous sommes situés à proximité de Paris, donc à proximité du plus grand bassin de consommation français. Surtout, nous sommes situés à la confluence de la Seine et de l'Oise, ce qui fait de la plaine d'Achères le lieu où se croiseront les marchandises arrivant des ports normands (Le Havre, Rouen, Caen) et des ports du nord de l'Europe, grâce à la réalisation prochaine d'un canal qui reliera l'Escaut à la Seine, en passant par l'Oise. Enfin, le siècle d'épandage des eaux usées parisiennes a préservé la plaine d'Achères de toute urbanisation, ce qui en fait une réserve foncière rare et stratégique en Île-de-France.

Fin 2007, le président de la République lance une grande consultation internationale sur le devenir de la Région Capitale. Un des 10 urbanistes-architectes retenus dans le cadre de cette consultation - Antoine Grumbach - préconise alors de réaliser un grand port dans la plaine d'Achères, sur une surface de 500 à 1000 hectares. Le 29 avril 2009, dans son discours de synthèse sur l'avenir du Grand Paris prononcé à la cité de l'architecture et du patrimoine à Paris, le président de la République retient la proposition d'Antoine Grumbach : *« Avec la décision de réaliser le canal Seine-Nord inscrite dans le Grenelle de l'environnement, le bassin de la Seine sera désenclavé dès 2015. La grande vitesse sur l'axe Le Havre-Paris qui mettra Le Havre à une heure de Paris et le développement d'un grand port de transformation à Achères à l'embranchement du réseau fluvial Nord Europe et de la Seine, s'imposent logiquement »*. (Nicolas Sarkozy, Cité de l'Architecture et du Patrimoine - 29/04/2009).

C'est donc via le Grand Paris que le vieux projet d'implantation d'une plateforme portuaire dans la plaine d'Achères s'est accéléré et a pris une toute autre ampleur que les 120 hectares initialement prévus.

Pour continuer, je veux vous expliquer la méthode de travail et le rôle que la ville d'Achères tient dans la définition du projet

Aujourd'hui, **Ports de Paris étudie un périmètre de 420 ha pour l'implantation de la plateforme portuaire**, divisé en deux zones. La première zone, de 120 ha, se situe à l'ouest de la RN184 et correspond au périmètre historique. La seconde zone, d'une surface de 300 ha, se situe à l'est de la RN184, du côté de l'usine du SIAAP.

Ce périmètre d'étude, comme son nom l'indique, n'est rien d'autre qu'un périmètre de réflexion. **Cela ne veut donc pas dire que la future plateforme fera 420 ha mais qu'elle fera au maximum 420 ha.** Je vous invite donc à ne pas vous laisser distraire par ceux qui agitent la carte de la peur en jouant sur la supposée énormité du projet car, à ce jour, aucun périmètre ni aucun projet d'aménagement n'est défini. La taille de la future plateforme portuaire sera déterminée à la fois en fonction des besoins qui ressortiront des études actuellement en cours et des conclusions du **débat public qui doit avoir lieu en 2013.**

L'avancée de ces études fait l'objet d'une présentation en comité de pilotage, qui se réunit environ une fois par trimestre, qui est présidé par le préfet de la Région Île-de-France, et qui regroupe l'ensemble des acteurs intéressés par le projet, au premier rang desquels les collectivités locales (Achères, Andrésy, Saint-Germain-en-Laye et Conflans-Sainte-Honorine).

Certains Achérois ont exprimé leur crainte que **la ville d'Achères ne puisse pas peser sur la définition du projet de plateforme portuaire** et, de manière plus générale, sur le Grand Paris. Par cette lettre, je veux vous assurer que ce n'est pas le cas. **Nous avons au moins trois moyens de peser sur la définition des projets :**

→ D'abord, **la ville d'Achères est toujours représentée**, et ce dans toutes les instances où le projet de plateforme portuaire se définit. Nous ne pratiquons pas la chaise vide, ce qui ne veut pas dire que nous sommes favorables sans conditions au projet de plateforme portuaire, mais plutôt que **nous travaillons pour offrir un débat public de qualité aux Achérois en 2013**, avec de vraies options, et non pas un débat public ficelé d'avance.

→ Ensuite, **nous allons être propriétaires de la totalité des terrains de la plaine d'Achères.** Suite à l'arrêt de l'épandage, nous avons en effet signé en 2006 un protocole de rétrocession foncière avec la ville de

Paris, qui porte sur l'ensemble des terrains de la plaine d'Achères, que ce soit à l'ouest ou à l'est de la RN184. A ce jour, nous sommes d'ores et déjà propriétaires de plus de 105 hectares, que nous avons rachetés grâce aux redevances d'extraction de sable versées par les carriers à la ville. En 2014, nous rachèterons 76 ha supplémentaires et, en 2016, encore 120 hectares. Ceci est **extrêmement important et stratégique car qui maîtrise le foncier maîtrise l'aménagement**. Pour aménager sa plateforme portuaire, Ports de Paris n'aura pas d'autre choix que de faire avec la ville d'Achères. D'une part, parce qu'il s'agit de notre territoire et, d'autre part, parce que nous sommes l'unique propriétaire des terrains en question. Aussi, nous vendrons les terrains à Ports de Paris si nous sommes d'accord avec le projet. En cas de désaccord, il faudra en passer par une procédure d'expropriation, qui prendra énormément de temps et compliquera donc nettement la mise en œuvre du projet.



→ Enfin, dans l'éventualité d'un désaccord, nous sommes capables, si nous avons le soutien des Achérois, de soulever des montagnes. **Un projet d'une telle ampleur ne pourra pas voir le jour si les Achérois font bloc avec leurs élus pour s'y opposer.**

Nous espérons évidemment ne pas en arriver là car nous pensons que, si elle est bien pensée et respectueuse de notre grande qualité de vie, la future plateforme multimodale peut être une chance pour le développement de notre ville et les générations futures d'Achérois.

C'est pourquoi je veux, pour terminer, vous exposer la position de fond de la majorité municipale

Le projet de plateforme portuaire d'Achères s'inscrit dans le cadre du Grenelle de l'environnement lancé en 2007 par Nicolas Sarkozy, qui fixe pour objectif d'augmenter de 25% la part modale des modes alternatifs à la route, afin de réduire le nombre de camions, permettant par là même de réduire les émissions de CO2 et de désaturer le réseau routier. Pour la majorité municipale, cet objectif politique, s'il paraît à première vue louable, n'a rien d'ambitieux. C'est une politique du "pansement", une politique du "moins pire", qui nous éloigne des vraies questions de fond et de la planification écologique, qu'il nous faudra pourtant bien mettre en œuvre un jour si nous voulons vivre de manière responsable et préserver l'avenir des générations qui nous succéderont.

Certes, **transporter les marchandises par le fleuve est mieux que de les transporter par la route. Mais ce qui est encore mieux, c'est de produire les marchandises là où elles seront utilisées et consommées.** En d'autres mots, l'État va investir des dizaines de millions d'euros dans le projet de plateforme portuaire d'Achères, et ce afin de transporter de manière plus "écologique" les marchandises produites à Shanghai, arrivées au port du Havre et destinées aux Parisiens. Nous aurions préféré que ces mêmes millions d'euros soient investis dans une politique de réindustrialisation, pour que soient produites en Île-de-France, et pourquoi pas à Achères, ce que consommeront les Franciliens. Cela aurait été éminemment plus écologique et cela aurait aussi apporté beaucoup plus d'emplois que nous en promet aujourd'hui une plateforme portuaire où transiteront des marchandises fabriquées à l'autre bout du monde.

S'il ne s'agit pas pour la ville d'Achères d'impulser un changement de cap dans les politiques nationales ni dans le cours de la mondialisation, notre analyse doit nous conduire à affiner notre position sur des problématiques en lien avec le territoire et la plateforme portuaire d'Achères.

Nous ne sommes ni pour ni contre le projet, tout simplement parce que nous n'en savons pas assez pour nous prononcer. **Un débat public doit être organisé par Ports de Paris en 2013.** A ce jour, le seul enjeu pour ce qui nous concerne est de préparer au mieux ce débat public et d'en assurer la qualité. C'est pourquoi **nous avons décidé d'organiser une très large concertation avec les Achérois**, qui se déroulera entre octobre et décembre prochains. Cette concertation sera un grand moment de démocratie locale, qui doit permettre aux Achérois et à l'équipe municipale d'arriver plus forts au débat public officiel, unis par une vision commune, argumentée et prospective.

En effet, **la position que défendra la majorité municipale dans le cadre du débat public officiel prévu en 2013 sera celle que les Achérois voudront que leurs élus défendent.** Pour nous, avoir été élus ne signifie en aucun cas que les Achérois nous ont donné un chèque en blanc pour la durée de notre mandat. **Pour autant, notre rôle d'élus et ma place de Maire me donnent une responsabilité particulière dans le débat qui s'ouvre. Je me dois de fixer le cap et de vous donner les grandes lignes directrices du**

débat afin de permettre à chacun d'entre vous de s'épanouir dans son rôle de citoyen. Le projet de plateforme portuaire est un sujet complexe qui, comme tout sujet complexe, ne peut faire l'objet de positions simplistes que sont le "pour" ou le "contre". Il s'agira plutôt d'être "contre sauf si" ou "pour à conditions que".

Parmi ces conditions, il me semble indispensable :

→ Que ce projet soit créateur d'emplois

Cette plateforme portuaire ne saurait se contenter d'avoir une vocation logistique, c'est-à-dire d'être un lieu où les marchandises ne feraient que transiter. Bien au contraire, elle devra être un lieu où les marchandises seront transformées pour créer de la valeur ajoutée et donc de nombreux emplois, de tous niveaux de qualification.

→ Que ce projet respecte la grande qualité environnementale et paysagère de notre plaine

La ville d'Achères jouit d'un cadre de vie formidable, entre Seine et forêt. Notre plaine est un lieu paysager et environnemental exceptionnel qu'il convient de préserver. C'est pourquoi nous serons très vigilants à ce que cette plateforme portuaire "nouvelle génération" soit extrêmement innovante et ambitieuse sur le plan environnemental et paysager.

→ que la future plateforme soit multimodale, donc desservie par le fleuve, le fer et la route

En l'état, nos infrastructures routières ne sauraient supporter l'implantation d'une plateforme de 420 ha. Ce projet devra donc s'accompagner de nouvelles dessertes ferroviaires, dédiées au transport de marchandises, et d'une relance de l'activité de la gare de triage d'Achères Grand-Cormier. Par ailleurs, le projet de plateforme multimodale relancera nécessairement le débat sur l'A104. Depuis le débat public de 2006, la position de la majorité municipale n'a jamais bougé : nous restons fermement opposés à tout tracé en zone urbanisée, et donc au tracé vert. Nous sommes également vent debout contre l'idée absurde de réaliser la partie nord du prolongement de l'A104 qui viendrait se terminer en cul de sac à Achères.

→ Que ce projet ne soit pas une nouvelle coupure territoriale entre la ville et le fleuve

A l'heure où la fin de l'épandage et la reconquête de notre foncier nous permettent enfin de recréer du lien entre la ville et le fleuve, le projet de plateforme portuaire ne devra en aucun cas constituer une nouvelle frontière. Cette plateforme portuaire devra être urbaine, ouverte et accessible. Les berges de Seine devront être préservées et le port ne devra pas vivre en dehors de la ville, mais en faire partie.

En conclusion, je vous appelle à ne pas écouter les rumeurs qui voudraient que le projet soit ficelé ou que nous ne puissions pas avoir notre mot à dire. Bien au contraire, tâchons, ensemble, d'être le plus constructifs possible pour peser sur la définition de ce projet qui peut être une véritable chance pour l'avenir d'Achères.

Espérant vous retrouver nombreux à la rentrée lors de la grande concertation sur l'avenir de notre plaine et l'arrivée de la plateforme portuaire, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Alain Outreman,
Maire d'Achères

